



Ville de Vert-Saint-Denis

Projet Éducatif de Territoire

I) BILAN DE L'EXISTANT

1) Présentation de la ville

Entre ville et campagne, Vert-Saint-Denis se situe à une quarantaine de kilomètres de Paris et appartient au Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart (environ 100 000 habitants). Elle est rattachée au canton du Mée-sur-Seine et à la particularité d'être la commune la plus étendue de cette ville nouvelle.

D'une superficie de 16,13 km², elle est constituée d'un bourg et de deux hameaux que sont Pouilly-le-Fort et le petit Jard.

Une analyse socio-économique et démographique de la commune permet de mieux cerner les caractéristiques spécifiques des Verdyonisiens et d'adapter notre projet éducatif à ses particularités et aux besoins de la population.

Les chiffres de l'Insee 2012 donnent le nombre de **7012 habitants**. La proportion des 0-19 ans est forte : 28% de la population (répartis ainsi : 0-4 ans 20,23% ; 5-9 ans 24,89% ; 10-14 ans 25,51% ; 15-19 ans 29,35%). La population est vieillissante, l'indice jeunesse (nombres de jeunes de 0-19 ans divisé par celui des personnes de 60 ans et plus) est de 1,6 ; il est à la même hauteur que celui du département ou de l'Île-de-France, mais bien inférieur à celui du territoire de Sénart (2,9).

La progression de la population a ralenti : on note une baisse de 6,5% de 1999 à 2009, alors que sur la même période l'évolution sénartaise est de plus 17%.

Le renouvellement de la population est important, en effet, 25% de la population n'habitait pas la ville en 2003. Le constat est le même sur l'ensemble sénartais.

2) La typologie des familles

Elle (INSEE 2009) fait apparaître un nombre important de familles avec au moins un enfant (52%) composées de couples avec enfant(s) 42% et de familles monoparentales 10% (80% femmes ; 20% hommes). Ces dernières ont subi une augmentation de 2,8% en 10 ans.

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, les deux quartiers classés en CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) : La Ramonerie et La Vallée de Bailly viennent de sortir de ce dispositif. La plupart de ces enfants sont scolarisés sur l'école E&C Freinet et Louise Michel. Le service continuera à porter une attention plus particulière sur ces établissements sans pour autant délaisser les deux autres groupes scolaires (Louis Pasteur et Jean Rostand).

3) Public concerné :

853 élèves en primaire à la rentrée 2014-2015 répartis sur 4 groupes scolaires (Louise Michel, Jean Rostand, Louis Pasteur et Élise & Célestin Freinet).

Niveau maternelle : (entre trois et cinq ans) 305 élèves

	Nbre Clas	PS	MS	GS	TOTAL	MOYENNE
L MICHEL	4	35	27	29	91	22,75
J. ROSTAND	3	13	28	30	71	23,67
L PASTEUR	2	11	14	14	39	19,50
E et C FREINET	4	39	41	24	104	26,00

TOTAL 305

Niveau élémentaire : (entre 6 et 11 ans) 548 élèves

	Nbre Clas	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	Classe spéc.	TOTAL	MOYENNE
L. MICHEL	6	39	32	28	31	27		157	26,17
J. ROSTAND	6 + Clis	26	31	28	28	31	10	144 + 10	24,00 hors Clis
L. PASTEUR	3	13	12	17	16	18		76	25,33
E et C FREINET	6	27	41	29	35	29		161	26,83

TOTAL 548

4) Les dispositifs municipaux :

Accueils de loisirs périscolaires :

Chaque élève est accueilli dans son école respective. Les accueils sont mixtes (– de 6 ans et + de 6 ans) au niveau de l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il convient de préciser que sur chaque site, les enfants sont répartis entre la maternelle et l'élémentaire. Des locaux sont équipés d'un mobilier adapté. Ils sont au nombre de 4. Sur 2013, l'ensemble des structures a accueilli le matin 95 enfants et le soir 116 enfants (15% des élèves scolarisés).

Accueils de loisirs pendant les vacances et mercredis, sur la structure Jean Rostand pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et sur Élise & Célestin Freinet pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Ces trois dernières années, pas d'augmentation significative sur la fréquentation des vacances pour l'AL E.&C. Freinet contrairement aux mercredis ou l'augmentation est de 18% entre 2011 et 2012 et pour l'AL J. Rostand les hausses sont de 19 % et de 14 % .

En début d'année 2013 on a constaté une baisse par rapport à la même période en 2012, la fréquentation est redescendue à 43 enfants en moyenne sur les mercredis.

Étude surveillée

Une étude surveillée est organisée pour les élémentaires de 16h30 à 18h jusqu'en juin 2014 sur 3 sites (pas sur Louise Michel pour cause d'effectifs trop bas). Tous les jours sur E&C Freinet et Jean Rostand, les lundis et jeudis sur Louis Pasteur.

Des enseignants, ainsi que des animateurs qualifiés encadrent cette étude.

Environ 60 enfants sont régulièrement inscrits à ce dispositif payant.

ABC lecture

Un dispositif gratuit est organisé le mercredi matin à la bibliothèque. Il est encadré par des bénévoles, à l'attention des élèves d'élémentaire qui rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de la lecture. Cette action se déroule le mercredi matin de 10h00 à 12h00 et concerne 10 élèves en moyenne.

Il vise à montrer aux enfants la lecture plaisir, en sortant du domaine scolaire, et en profitant du cadre privilégié d'une bibliothèque.

II) MISE EN OEUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Après concertation avec l'ensemble de la communauté éducative l'organisation du temps de l'enfant sur la semaine se déroulera selon le schéma suivant :

1) Nouveaux horaires de la semaine

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h00	AFPS	AFPS	AFPS	AFPS	AFPS
8h30	temps scolaire 3h15	temps scolaire 3h15	temps scolaire 3h	temps scolaire 3h15	temps scolaire 3h15
11h45	AFS 2h	AFS 2h	garderie 11h30 – 12h30	AFS 2h	AFS 2h
13h45	temps scolaire 2h	temps scolaire 2h	Accueil de Loisirs 11h30 – 18h	temps scolaire 2h	temps scolaire 2h
15h45	AFPS	TAP 1h30 Jean Rostand		AFPS	AFPS
17h15	AFPS	AFPS	AFPS	AFPS	AFPS
19h00					

Accueil de loisirs périscolaire	Temps d'activités périscolaires	Animation restauration scolaire
---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

2) Mode d'inscription aux temps d'activités périscolaires :

Les temps d'activités périscolaires, organisés par la ville à compter de septembre 2014, sont proposés un soir par semaine de 15h 45 à 17h 15, après la classe, à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune. Ce sont des temps facultatifs, l'enfant n'est pas obligé d'y participer.

Pour préparer la rentrée au mieux et organiser l'encadrement, le service a distribué à chaque élève, via leur cahier de liaison, une fiche de pré-inscription afin d'évaluer le nombre d'enfants qui fréquenteront chaque structure. La date butoir a été posée au 14 juin 2014 et l'inscription définitive devra être faite au service régie, en mairie pour le 27 juin 2014.

Les inscriptions se feront à l'année. Il sera possible pour les familles de les désinscrire dans un premier temps sur une période d'essai de la rentrée scolaire aux vacances d'automne (du 1^{er} septembre au 16 octobre 2014).

Les parents et enfants devront ensuite s'engager jusqu'en fin d'année scolaire. Il sera proposé à chaque enfant différents parcours, afin qu'il découvre de nombreuses activités sur des cycles de 7 à 8 séances entre chaque vacances scolaires, soit au total 5 périodes :

- 1^{ère} période : du 2 septembre au 16 octobre 2014,
- 2^{ème} période : du 3 novembre au 18 décembre 2014,
- 3^{ème} période : du 5 janvier au 12 février 2015,
- 4^{ème} période : du 2 mars au 16 avril 2015,
- 5^{ème} période : du 4 mai au 2 juillet 2015.

3) Participation financière familles :

TAP
Gratuité

* Ces tarifs n'ont pas encore été validés par les élus.

4) Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles élémentaires	4	0	4
Écoles maternelles	4	0	4
Établissement secondaires	0	0	0

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés : école maternelle Pasteur, école élémentaire Pasteur, école maternelle Jean Rostand, école élémentaire Jean Rostand, école maternelle Louise Michel, école élémentaire Louise Michel, école primaire E&C Freinet.

5) Communication :

La communication s'est faite avant tout à travers les concertations et individuellement par le biais des cahiers de liaison des élèves, par le journal municipal et le site internet de la ville.

6) Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

La journée scolaire a été raccourcie comme le préconise le texte de loi. (voir format ci-dessous) .

Matinée de 8h30 à 11h45 : 3h15

Après-midi de 13h45 à 15h45 : 2h00

Durée globale : 5h15 au lieu de 6h00 aujourd'hui

Cette proposition a été validée par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

La concertation auprès de la communauté éducative a duré plus d'1 an. (enseignants, élus et parents d'élèves élus). L'élue à l'enfance a participé à plus de 15 réunions et le directeur du service a mobilisé les équipes (animateurs et ATSEM) une bonne cinquantaine d'heures. Toute la communauté éducative ainsi a pu s'exprimer.

A noter qu'à l'origine, la commune s'était orientée sur 3 fois 1 heure de TAP sur toutes les écoles. Malheureusement, ce scénario générerait une équipe de plus de 50 animateurs. La pénurie d'animateurs a vite été ressentie et au bout de 2 mois la commune n'ayant pu engager que 5 animateurs sur 25, une autre organisation des TAP a été proposée (1 x 1h30).

7) Durée du PEDT (3 ans maximum) :

La construction de ce Projet Éducatif De Territoire a permis à tous les acteurs qui œuvrent en direction de l'enfant de travailler ensemble. Globalement, le résultat est positif. Cependant le travail n'est pas fini, il est envisagé dans les années futures d'aller vers un travail plus approfondi dans le partage des projets : projet d'école et projets TPS, dépassant ainsi le cadre seul des TAP.

Objectifs sur 2014-2017 :

- développer une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes ;
- favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société ;
- organiser les activités périscolaires pour prolonger le service public de l'éducation nationale, en complémentarité avec lui ;
- mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Durant ces trois années, la commune souhaite :

- Partager des valeurs et une méthode d'évaluation des projets et actions entre partenaires,

- Diversifier l'offre éducative en direction des enfants,
- Créer des aménagements adaptés au sein de nos structures d'accueil,
- Renforcer le plan de formation des animateurs.

8) Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

Les TAP s'adresseront à tous les enfants scolarisés sur les établissements primaires de la commune. Il est à signaler que les enfants de la **classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)** seront répartis sur l'ensemble des activités. Cette décision a été prise lors d'un comité de suivi avec les acteurs concernés.

9) Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

Le partenariat avec la communauté éducative est satisfaisant. Les partenaires sont nombreux (bibliothèque, ludothèque, services techniques, syndicat intercommunale des sports,...). Toute la concertation en amont a permis à chacun de s'imprégner de cette réforme et de travailler en étroite collaboration.

Sur les accueils collectifs de mineurs, la commune dispose de 18 postes d'animation à temps plein qui se déclinent de la façon suivante :

- 5 titulaires (2 B.P.J.E.P.S ,2 B.A.F.D et 1 BAFA)
- 5 animateurs qui doivent devenir titulaires en septembre 2014
- en plus de ces 10 personnes, 6 à 8 autres animateurs interviennent sur des temps partiels sur les différents accueils.

Ce nombre est beaucoup plus important sur l'animation en restauration scolaire, encadrée par 20 agents (dont les 6 à 8 animateurs ci-dessus) venant d'horizons différents (agents municipaux, animateurs contractuels avec et sans BAFA), en plus des 8 ATSEM.

La grande majorité de ces agents pourront travailler sur les temps d'accueil périscolaires. Le schéma de la semaine (TAP 1 fois - 1h30 sur chaque site à tour de rôle), permettra au service de ne pas être en pénurie d'agents.

Dans l'ensemble les écoles sont proches des infrastructures communales . Il sera possible de les fréquenter sur le temps péri et extrascolaire.

10) Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Des solutions ont été trouvées et adaptées pour chacun des cas suivants :

- Saturation de la fréquentation des équipements sportifs par les établissements secondaires.
- Manque de locaux dans une école.

11) Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

La commune a souhaité la gratuité des TAP afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre. Il faudra cependant veiller à travers l'organisation à garantir la continuité de la présence des enfants afin d'éviter une utilisation « consumériste » du dispositif.

C'est à cette condition que nous pouvons envisager de faire du PEDT un atout majeur pour la réussite de tous les enfants.

”Assurer la réussite éducative de l'enfant en accompagnant la scolarité dans le prolongement de l'action de l'Éducation Nationale avec deux objectifs”

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions pouvant être mises en place
Vivre ensemble et citoyenneté	Bien se sentir dans sa ville	- l'embellir : création de jardins à travers la ville, - découvrir et aimer le patrimoine : église, maisons anciennes, maison d'école, - découvrir la ville : les noms des rues, les quartiers, les espaces publics, - préserver l'environnement.
	Être bien avec les autres	- découvrir les droits et obligations de chacun, - se sentir unis dans la diversité, - partager une mémoire commune.
Être bien dans sa tête, bien dans son corps	Savoir bien manger	- éducation au goût, - travail sur l'équilibre alimentaire, - cuisine d'aujourd'hui et de demain, - cuisine d'ici et d'ailleurs.
	Savoir bien bouger	- le sport et la santé, - avoir l'esprit sport, - bouger pour grandir.
	Se nourrir de la culture	- appréhender le monde scientifique, - maîtriser les enjeux du numérique : éducation à l'image numérique, à l'audiovisuel, - découvrir et s'initier au monde artistique.

12) Articulation du PEDT avec un dispositif existant :

Le PEDT découle du Projet éducatif local (PEL) qui précise que l'acte d'éduquer doit favoriser les apprentissages fondamentaux pour les enfants : compréhension de son environnement, capacité à agir dans la société, à coopérer avec autrui, dans le respect des différences.

Il s'agit d'aller de la dimension personnelle (acquérir de l'instruction) vers la dimension sociale de l'éducation (devenir un citoyen).

L'éducation est une mission partagée entre les premiers acteurs éducatifs que sont les parents, les enseignants de l'Éducation Nationale et le service public local en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse qui intervient directement dans le champ éducatif, avec une obligation de résultats en terme de qualité et de partenariats.

Dans cette visée, le Projet Éducatif Local est un document de référence qui doit permettre de mobiliser toutes les énergies qui faciliteront l'émergence d'une offre éducative cohérente et de qualité.

13) Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Les activités proposées lors des TAP sont à vocation ludique et reposent sur la découverte et l'initiation. Elles seront déclinées en différentes catégories :

Activités de découverte :

- jouons les petits chimistes,
- intéressons-nous à l'astronomie...

Activités Multimédia :

- création d'un blog des TAP,
- montage vidéo...

Activités sportives :

- découverte des arts martiaux,
- " du basket,
- " du handball,
- " du football,
- " du tennis de table,
- " du badminton,
- " de l'acrosport.
- découverte de danses diverses (africaine, contemporaine, latines, hip-hop, kuduro)
- atelier de Zumbatomique / fitness...

Activités d'expression :

- chants / chorale
- match d'impro,
- ciné-débat,
- jeux de rôle...

Activités Nature :

- jardinage,

- potager,
- apiculture,
- découverte et observation de la nature...

Activités manuelles :

- poterie,
- peinture « à la manière de... »,
- création de bijoux (en pâte FIMO, plastique fou, perles),
- recycl'art,
- couture,
- mosaïque...

Activités de bien-être :

- relaxation,
- Yoga...

+ des jeux de société à la ludothèque.
+ les éducateurs sportifs du SIS qui interviendront pour proposer une animation cirque ou du secourisme.
+ des activités autour du livre animées par les bibliothécaires.

La spécificité des maternelles sera prise en compte : à la notion d'activité sera substituée celle d'ateliers sans toutefois perdre de vue les objectifs du PEDT.

Dans la mesure du possible, et grâce à la participation des ATSEM, certaines activités vont être en articulation avec les projets d'école de nos groupes scolaires (Jean Rostand, Louise Michel, Louis Pasteur, E&C Freinet). C'est le cas des activités nature et sportives.

Une réflexion sera approfondie sur l'organisation de tous nos accueils périscolaires afin de créer une articulation cohérente avec les TAP pour éviter de proposer aux enfants une superposition d'activités : les espaces vont être repensés et réaménagés afin de permettre aux enfants de circuler d'un pôle d'activités à un autre (tables au calme pour l'apprentissage des leçons, coin lecture, jeux de société...) - les équipes d'animation de chaque site vont être fixes afin de donner des repères aux enfants - les activités prendront en compte la spécificité de chaque site.

13) Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

- Les parents d'élèves
- L'éducation nationale
- Les élus
- Les services municipaux
- Le syndicat intercommunal des sports
- Le syndicat intercommunal de la culture
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Partenaires associatifs :

Il est à signaler que les associations de la commune coopèrent gracieusement à la mise en place de cette réforme. La batterie Fanfare interviendra directement auprès des enfants.

Pour la rentrée 2015-2016, le service envisagera un partenariat plus large. Après une année de fonctionnement, le comité de pilotage sera en mesure d'évaluer cette première année du PEDT afin de dresser de nouvelles perspectives avec les associations.

Autres partenaires :

- La maison des loisirs et de la culture et la maison de l'environnement nous ont proposé de nombreuses formations adaptées à notre public.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT (à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant structure	Statut de l'intervenant	Observations
Jeux de société	Ludothèque	Partenaires	∅
Animation cirque	éducateurs sportifs du SIS	Partenaires	Convention
Secourisme	éducateurs sportifs du SIS	Partenaires	Convention
Autour du livre	Bibliothèque	Partenaires	∅
Chant	Professeur de musique	Dumiste	∅

14) Structure de pilotage :

Un comité de pilotage constitué de 8 personnes (l'élue à la Vie de l'Enfant, Directrice Générale des Services, Coordinatrice des TAP, deux Directeurs d'école, deux parents élus, Responsable de la scolarité et du directeur du service enfance et jeunesse) s'est réuni à 3 reprises. Le **comité de pilotage** est chargé de veiller au bon déroulement de cette réforme et de prendre les décisions appropriées.

Sur les écoles, il a été institué des comités de suivi composés des directeurs d'écoles, de deux représentants de parents élus en maternelle et élémentaire, de la coordinatrice des TAP, de la responsable des affaires scolaires et du directeur du service. Ces instances permettent de

travailler au plus près du terrain et de répondre à de réelles préoccupations de la communauté éducative.

Nom du correspondant : OULABSIR Saïd
Fonction : Directeur, Direction de l'action éducative
Adresse : 2 rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS
Téléphone : 01 64 10 51 71
Adresse électronique : s.oulabsir@vert-saint-denis.fr

Nom et prénom du responsable pédagogique : Virginie PEREIRA
Fonction : responsable, service Enfance
Adresse : 2 rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS
Téléphone : 01 64 10 59 00
Adresse électronique : v.pereira@vert-saint-denis.fr

15) Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : un premier bilan aura lieu 3 mois après le début des TAP et le second en fin d'année scolaire 2014-2015.

Indicateurs quantitatifs , tels que la fréquentation des services périscolaires (TAP et accueil préexistant, accueil de loisirs), apparaissent difficiles à analyser. En effet, la fréquentation résulte en large partie des contraintes familiales (horaires de travail, durée de déplacement liée aux circulations pendulaires, coût des services,...). L'interprétation quantitative est donc subjective.

Indicateurs qualitatifs :

Satisfaction des enfants	Évaluation en fin de cycle au travers d'une petite réunion bilan. Voir smileys (déçu, indifférent et content) pour les plus jeunes. Assiduité aux séances.
Satisfaction des acteurs	Bilan régulier par site en présence de la coordinatrice et du responsable (1 fois par trimestre). Sollicitations des parents au travers de réunion par école (2 dans l'année).
Bilan annuel (évaluation de l'expérimentation en fin d'année civile 2014 puis en fin d'année scolaire.	Réceptivité des élèves quant aux enseignements scolaires. Comportement scolaire et périscolaire (respect, discipline, entraide,...). Ouverture d'esprit et compréhension par les enfants de leur environnement.

Modalités de renouvellement du PEDT :

L'année scolaire 2014/2015 constitue une année d'expérimentation. La mise en place du projet éducatif de territoire (PEDT) a été précédée d'un diagnostic dans le cadre de la révision et l'écriture du nouveau projet éducatif local (PEL).

Ce diagnostic a mis en avant le cloisonnement des différents temps de l'enfant scolarisé dans le premier degré et la nécessité de globaliser sa prise en charge par la commune, afin de coordonner les différentes interventions. En effet le service était jusqu'à présent organisé à partir des différentes prestations périscolaires de la commune : accueils pré et post scolaire, animation de la restauration scolaire et accueils de loisirs.

Conformément aux orientations municipales, qui placent l'intérêt de l'enfant au cœur de l'action communale et afin de favoriser sa prise en charge globale par une meilleure coordination pédagogique, il a été décidé de regrouper cette coordination des différents temps de l'enfant par site et de mettre en place 4 « unités pédagogiques » .

Ainsi la municipalité a décidé de réorganiser ses services éducatifs. A compter de la prochaine rentrée scolaire, ces 4 sites vont prendre en charge les temps périscolaires de l'enfant, de l'accueil du matin avant l'école jusqu'au soir après l'école, en passant par la restauration scolaire. Ils seront chacun dirigés par un binôme : directeur et directeur adjoint et seront tous les 4 placés sous la responsabilité hiérarchique d'une responsable de service enfance, en charge de la coordination du PEDT.

Pièce jointe : modèle du pré-projet de la charte d'engagements réciproques.

Signataires du projet :

Madame la Préfète de Seine et Marne

Jean-Luc MARX

Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Patricia GALEAZZI

Inspecteur de l'Éducation Nationale

Luc GAINARD



Directeur de la CAF

Hervé FRANCOIS

Directeur de la DDSC

Joseph de TARRAGON

Maire de Vert-Saint-Denis

Éric BAREILLE

